

**Arrêté ministériel portant agrément du Service d'aide sociale aux justiciables de l'arrondissement d'Arlon, asbl, en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables**

**A.M. 13-12-2017**

**M.B. 20-02-2018**

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'organisme Service d'aide sociale aux justiciables de l'arrondissement d'Arlon, Centre Administratif de l'Etat place des Fusillés, Bloc 2B, 4ème étage à 6700 Arlon est agréé en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'organisme (identification) est agréé pour exercer les missions suivantes :

- aide sociale pour l'arrondissement judiciaire du Luxembourg,
- aide psychologique pour l'arrondissement judiciaire du Luxembourg,
- aide au lien pour l'arrondissement judiciaire du Luxembourg.

L'agrément prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de six ans.